



Réforme de la prévoyance

Va-t-on trop loin?



Trois responsables de caisses de pensions s'expriment sur le bien-fondé – ou non – des propositions actuellement débattues.

Le projet de réforme de la prévoyance du Conseil fédéral repose sur deux constats: la population vieillit et les rendements des placements baissent. Nous avons demandé à nos trois interlocuteurs si ces deux facteurs leur semblaient de nature à justifier les propositions qui sont actuellement débattues au Parlement, notamment le relèvement de l'âge de la retraite des femmes, l'abaissement du taux de conversion ou encore la motion – largement adoptée au National – de dépolitiser les paramètres techniques de la LPP (lire "Le peuple en sourdine", BANCO n° 103, page 20).

Si tous trois s'accordent bien sûr à reconnaître le défi posé par le vieillissement de la population et la baisse des rendements, ils n'en font pas moins une analyse différente de la situation et des solutions qui doivent être apportées. Si l'un insiste sur la nécessité de répartir les efforts de manière la plus large possible, un autre désapprouve la volonté d'harmoniser l'âge de la retraite hommes-femmes dans un contexte où l'égalité n'est toujours pas réalisée. Quant au troisième, il déplore le caractère restrictif de la politique d'immigration et le manque de vision d'avenir, mais dénonce aussi la volonté de priver les citoyens de participation au débat sur le niveau des prestations.

Or, c'est peut-être autour de ce dernier point que se joue l'avenir de la prévoyance en Suisse: la présence – ou l'absence – du citoyen dans le débat, au sein d'une des plus vieilles démocraties du monde, où le système de milice conserve une importance qui dépasse – et de loin – celui du 2^e pilier... ■

”

C'est autour de la présence – ou l'absence – du citoyen dans le débat que se joue l'avenir de la prévoyance.



Aldo Ferrari

Vice-président, Unia, et responsable de la caisse de pensions Unia

” Le défi démographique est une réalité avec l’arrivée à la retraite des baby-boomers.

Mais surtout, les choix politiques restrictifs faits en matière d’immigration pourraient radicalement changer le financement de la partie de notre régime de retraite en répartition. Si l’immigration liée à une évolution économique favorable a déjoué ces dernières années tous les scénarii catastrophistes en matière de financement de l’AVS, la réduction drastique des taux d’intérêts pénalise actuellement notre régime en capitalisation (LPP), déplaçant dès lors la recherche d’une solution équilibrée vers des enjeux idéologiques sans lecture appropriée de ce qui nous attend. La volonté de dépolitisation des paramètres techniques de la LPP qui servent à définir le niveau de prestation sont un exemple flagrant de la tentative de dépossession du citoyen du débat sur le devenir de sa retraite. La “trumperie” pourrait se retourner contre ses initiants.



Pierre Zumwald

Directeur général, Rentes Genevoises

” De 1950 à aujourd’hui, l’espérance de vie des femmes et des hommes en Suisse a augmenté de près de quinze ans. Durant la même période, la proportion des seniors a doublé et la natalité a reculé de plus de 40%. Le constat démographique est implacable et nécessite que le système suisse de prévoyance basé sur les trois piliers s’adapte. Il semble raisonnable de répartir les évolutions sur un maximum d’aspects de la prévoyance, que ce soit dans les

1^{er} et 2^e piliers, mais aussi dans le 3^e pilier. Le poids de ces changements ne doit pas seulement être supporté par une partie de la population ou par les générations futures, mais par le plus de personnes possible, afin que l’effort de chacun soit moindre – ceci au titre de la solidarité, de toutes les solidarités. L’exercice est certes plus difficile du fait de la baisse des rendements des placements, mais il doit être fait. Les questions qui subsistent et auxquelles il faut déjà réfléchir aujourd’hui sont: quelle sera la durée des effets de la réforme et que fera-t-on après?



Gabrielle Desales

Head Legal Department, Caisse de pensions du CSEM SA

” L’augmentation de la longévité et la baisse des rendements justifient incontestablement un réexamen des paramètres importants de la prévoyance par la baisse des taux technique et de conversion. Cependant, si la détermination du niveau “juste” de ces paramètres était laissée à la seule décision des experts, une seule génération risquerait de devoir supporter le coût des adaptations nécessaires. Il serait plus approprié de prendre en compte l’ensemble des enjeux économiques et sociétaux, ce qui requiert l’intervention du politique. Le maintien du niveau des rentes LPP (système de capitalisation) n’est possible qu’en augmentant l’âge de la retraite. Cependant, pour tenir compte équitablement de la situation des femmes dans la vie professionnelle et familiale, elles devraient continuer à bénéficier de leur rente AVS (système de répartition) un an avant les hommes.